

RAPPORT D'ÉVALUATION
Architecture
pour le prochain contrat 2019-2023

Ecole spéciale d'architecture (ESA)

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Luc Bayard & Robert
Schlumberger, Co-présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation de l'Ecole spéciale d'architecture (ESA) pour le prochain contrat 2019-2023 s'inscrit dans la continuité du rapport d'évaluation du bilan d'autoévaluation proposé par l'établissement qui, rappelons-le, a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Dans ce cadre, deux versants ont été abordés conjointement, d'une part l'établissement et sa stratégie institutionnelle et de formation, d'autre part les diplômés qu'il délivre.

Le rapport d'évaluation du bilan a mis en lumière, en particulier, « l'existence d'un projet de réforme pédagogique adopté et partagé par l'ensemble des membres de l'école et d'un projet stratégique d'établissement défini et clairement porté par une direction active, reconnue dans sa fonction et approuvée dans sa volonté de développement ».

L'offre de formation en architecture de l'ESA, telle qu'établie dans son dossier d'accréditation, comprend :

- les deux formations supérieures en architecture, dispensées en formation initiale et en formation continue, conduisant au diplôme ESA Grade 1, équivalent au diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence et au diplôme ESA Grade 2, équivalent au diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master,
- deux doubles diplômes architecte/ingénieur conçus en collaboration avec l'ESTP Paris (Ecole spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie), aux niveaux DEEA et DEA.

Ces formations sont les seules concernées par le présent rapport.

Elle comprend par ailleurs :

- un cycle « découverte » (155 heures) visant la préparation des candidats souhaitant se présenter aux épreuves de sélection à l'entrée en formation de 1^{er} cycle,
- la formation conduisant à l'habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMNOP), formation à caractère professionnel débouchant sur la licence d'exercice,
- la formation conduisant au diplôme d'établissement, post ESA Grade 2, comportant deux mentions : *Architecture des milieux habités* et *Mutations urbaines*.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

Le périmètre de l'offre de formation est augmenté, par rapport à la période du précédent contrat, des formations conduisant aux doubles diplômes architecte/ingénieur, conçus en partenariat avec l'ESTP Paris. Ces doubles diplômes sont en cohérence avec l'histoire de l'ESA, école fondée en 1865 par Emile Trélat diplômé de l'Ecole Centrale, « école de la transversalité » qui associe l'architecture à l'ingénierie constructive, et qui est membre en outre de la Conférence des grandes écoles depuis 2010. Ils témoignent aussi que l'ESA a réussi à rompre son relatif isolement au plan académique.

Pour ce qui est du DEEA, le synopsis des formations est clair et cohérent, structuré sur la transversalité mise en avant par l'établissement. Ce 1^{er} cycle comporte 2494 heures encadrées par les enseignants, soit un peu plus que ce que prévoient les textes réglementaires (2200 heures).

Le dossier d'accréditation présente des évolutions intéressantes :

- la méthode du « projet-mémoire », expérimentée préalablement en semestre 6, rejaille sur l'ensemble du cycle de niveau licence et conforte sa cohérence,
- le dispositif du semestre 6 (entre atelier d'architecture et temps de stage) est consolidé, il finalise tout le cycle de formation.

Pour ce qui est du DEA, étant rappelé que la transformation pédagogique a été conduite en quatre étapes successives, la dernière portant sur la transformation des 1^{ère} et 2^{ème} années du 2^{ème} cycle, le dossier présente également des évolutions intéressantes :

- la mise en place d'un tronc commun (96 heures en semestre 7 et 48 heures en semestre 9) apte à favoriser la transversalité entre les domaines d'étude, qui était appelée par le rapport d'évaluation du bilan,
- l'articulation du mémoire et du projet de fin d'étude se prolonge par l'ouverture de la mention « recherche », susceptible de favoriser le lien entre la pédagogie et la recherche,
- la corrélation affirmée entre politique de stage et échange international.

Toutefois, le programme pédagogique global mériterait d'être davantage explicité par le biais d'un document actualisé, donnant la vision des horaires d'enseignement par unité d'enseignement (et non uniquement par domaine).

Le rapport d'évaluation du bilan a déjà souligné « une articulation originale et efficace entre stratégie de formation et politique de stages ». Cette articulation débouche en outre sur deux enjeux clairement revendiqués : l'ouverture internationale d'une part (le stage du 2^{ème} cycle est conçu à l'international, prenant appui sur le fort réseau d'anciens diplômés), la professionnalisation d'autre part (le suivi de l'observatoire des diplômés témoigne aussi de cette préoccupation).

Il faut souligner la volonté de l'école de s'engager dans la rédaction d'un supplément au diplôme et d'un référentiel de compétences. L'absence de l'approche compétence avait été regrettée dans le rapport d'évaluation du bilan.

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le rapport d'évaluation du bilan a relevé que le fonctionnement associatif de l'ESA « comporte des modalités qui ne favorisent pas une organisation interne stable et structurée et un travail serein de décision et d'orientation politique » (tout en permettant « fluidité et réactivité »). Il faut souligner que les trois priorités mises en avant par le dossier d'accréditation dans l' « Echelle de maturité des dispositifs » (document de planification des évolutions, précis et pertinent) sont la démarche qualité, la prise en compte de la démarche compétences ainsi que la formation et l'accompagnement des enseignants-chercheurs. Ces orientations sont de nature à permettre un suivi accru des formations et la mise en œuvre d'une démarche interne d'évaluation permettant d'apporter, en tant que de besoin, des ajustements et des améliorations se rapportant aux enseignements dispensés.

Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) a été réactivé au printemps 2017 et a concerné les semestres 1 à 5 (niveau licence). Ce dispositif clairement structuré fait apparaître notamment le réel « sentiment de progression des étudiants par rapport au semestre précédent » sur le cycle DEEA. Un semblable dispositif fait actuellement défaut pour le cycle DEA.

Comme rappelé en préalable, la stratégie d'établissement énoncée et partagée par ses membres, et le portage du projet stratégique clairement assumé par la direction sont deux points forts de l'ESA, auxquels contribuent aussi la forte implication des étudiants dans la vie et le fonctionnement de l'école. Il convient également de retenir la clarification des missions confiées à chacun des acteurs concernés par la mise en œuvre des formations (enseignants, coordinateur de pédagogie, administratifs, etc.).

CONCLUSION

La transformation pédagogique est en voie d'achèvement. Clairement aboutie pour le 1^{er} cycle, elle est en cours de structuration pour le 2^{ème} cycle. L'ESA apparaît clairement en capacité de développer son projet original d'une « école de la transversalité », qui développe la culture du projet-mémoire.

Les modifications et additions apportées par les équipes de l'ESA dans le dossier d'accréditation témoignent d'une réelle attention aux avis du comité d'experts ayant procédé à l'évaluation du bilan, tout en soulignant que le processus d'évaluation a parfaitement joué son rôle.

La mise au point d'un double diplôme architecte-ingénieur illustre une stratégie de double-diplômes sous-jacente, corrélés aux domaines de master, et affirmant la prise en compte des évolutions sociétales et environnementales contemporaines, stratégie apte à permettre à l'ESA de rompre son isolement académique.

La structuration de la filière de 3^{ème} cycle devrait être conduite en parallèle, dans le cadre de partenariats hiérarchisés. Plus globalement, les enjeux et objectifs des formations post 2^{ème} cycle devaient être davantage explicités.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement n'a pas fourni d'observations.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

